



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 juin 2011
Séance tenue le 21 juin 2011

Résolution: CM11 0526

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Bergeron soulève une question de privilège alléguant qu'il n'a pas obtenu les précisions demandées. Le leader de la majorité indique qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et que le droit de réplique a été exercé.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

43.01 1114439002
/lc

Gérald TREMBLAY

Colette FRASER

Maire

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement P-04-047-105

Signée électroniquement le 29 juin 2011